



Abidjan, le 18 SEPTEMBRE 2025

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

« Journée du mérite de la Communication »

CONTEXTE

Le Ministère de la Communication lance la 7^{ème} édition de la « Journée du mérite de la Communication » au cours de laquelle seront décorés des acteurs du secteur, retenus par le Conseil de l'Ordre.

La « Journée du Mérite de la Communication » honore, chaque année les acteurs des secteurs de la Communication et des Médias (fonctionnaires de l'administration et travailleurs du privé) qui auront contribué par leur travail ou par leurs actions, au développement et à la promotion de ces secteurs en Côte d'Ivoire.

L'Ordre du Mérite de la Communication

Est confié au Ministère en charge de la Communication conformément **au Décret N°2015-347 du 13 mai 2015**. Le Conseil de cet Ordre sectoriel est composé de douze (12) membres.

Il décerne chaque année **40 médailles** dans le secteur de la communication et des médias : **05 commandeurs, 15 officiers, 20 chevaliers**.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour postuler, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- être âgé (e) de 30 ans au moins ;
- être en activité ou à la retraite ;
- jouir de ses droits civiques ;
- avoir au moins cinq ans de service effectif dans le secteur ;
- n'avoir subi aucune sanction disciplinaire pour les fonctionnaires et les agents du secteur privé ;
- n'avoir subi aucune sanction disciplinaire de second degré des institutions de régulation ;

- être proposé par son supérieur hiérarchique pour les fonctionnaires ou son employeur pour les agents du secteur privé ;
- être proposé par un acteur du secteur remplissant les critères cumulatifs ;

DOSSIERS A FOURNIR

- Une lettre de motivation ;
- Une lettre de proposition du supérieur hiérarchique (pour les fonctionnaires) ;
- Un CV ;
- Un extrait de naissance ;
- Copie CNI, attestation ou passeport ;
- Une photo d'identité couleur ;
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- Une attestation de non sanction disciplinaire (signée du supérieur ou organes de régulation).

ACTE DE CANDIDATURE

Adresser les dossiers à :

- Monsieur le Ministre de la Communication, Président du Conseil de l'Ordre à déposer au secrétariat du Chef de Cabinet, Secrétaire de l'Ordre, au 8^{ème} étage, Immeuble SCIAM ; Abidjan Plateau.
- A la Sous-Préfecture ou à la Préfecture à l'attention du Préfet (pour les candidats de l'intérieur du pays)
- A l'adresse numérique suivante : **conseildelordre@communication.gouv.ci**

DATE LIMITE : 07 novembre 2025 à 17 heures

Pour toutes informations complémentaires, prière contacter Monsieur Brahima YEO, Secrétaire de l'Ordre, Tel : 27 20 24 47 19 / 07 08 10 35 60.

Le Secrétaire de l'Ordre